



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAREMNE ADOUR CÔTE-SUD**  
**SÉANCE DU 14 FÉVRIER 2008 A 18 HEURES 30**  
**SALLE DE BURRY A SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE**  
**(sur convocation du 5 février 2008 )**

*Nombre de conseillers :*  
*en exercice : 58*  
*présents : 39*  
*absents représentés : 9*  
*absents : 10*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**SÉANCE DU 14 FÉVRIER 2008**

L'an deux mille huit, le quatorze du mois de février à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de Burry de Saint-Vincent-de-Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Michel CASTETS.

**Présents :** Messieurs Michel CASTETS, Jean-Claude DARZACQ, Charles MAUVOISIN, Eric KERROUCHE, Hervé BOUYRIE, Madame Michèle EL MANNAÏ, Messieurs Jean-Claude SAUBION, Jean-Marc SABAROTS, Ladislav de HOYOS, René FIALON, Francis BETBEDER, Pierre ÇABALOUÉ, Madame Anne-Marie CANCOUËT, Monsieur Christian CHARLIER, Madame Evelyne DACHARY, Messieurs Benoît DARETS, Jean-Claude DAULOUÈDE, Bernard DUBERT, Jean-Pierre DUFAU, Jean-François DUSSIN, Madame Marie-Hélène FORÇANS-GAUJACQ, Messieurs Gabriel GUELFY, François GUILLOT, Mesdames Jeanine LABÈQUE, Marielle LABERTIT, Michèle LABEYRIE, Messieurs Patrick LACLÉDÈRE, Jean-Pierre LAHILLADE, Jean LALANNE, Francis LAPÉBIE, Jean LASSERRE, Michel LAUSSU, Alain LAVIELLE, Daniel LUQUET, Madame Marie-Christine MAISONNAVE, Messieurs Yves MONGROLLE, Jean RIU, Dominique TEÏLETCHÉ et Madame Pierrette VIGNAUX.

**Absents représentés :** M. Jean-Luc DELPUECH a donné pouvoir à M. Michel CASTETS, M. Francis DUBERTRAND a donné pouvoir à M. Benoît DARETS, M. Jean-Claude DUIZABO a donné pouvoir à M. François GUILLOT, M. Guy FRANÇOIS a donné pouvoir à M. Jean-François DUSSIN, M. Patrick LABORDE a donné pouvoir à Mme Anne-Marie CANCOUËT, Mme Nathalie LUPÉ a donné pouvoir à M. Jean-Claude SAUBION, M. Jean-Michel MONCLA a donné pouvoir à Mme Michèle EL MANNAÏ, M. Jérôme PETITJEAN a donné pouvoir à Mme Michèle LABEYRIE, M. Robert LAFITTE a donné pouvoir à M. Gabriel GUELFY.

**Absents :** Monsieur Jean DUCASSE, Madame Bernadette DUPIN, Messieurs Pierre DUSSAIN, Henri FABÈRES, Madame Céline FERREIRA, Messieurs Eric JALRAN, Serge LUCMARET, Jean-Yves MONTUS, Sylvain OXARAN et Xavier SOUBESTRE.

**Secrétaire de séance :** Madame Michèle LABEYRIE.

N° D'ORDRE	ORDRE DU JOUR	RAPPORTEURS
	<b>PRESENTATION DU POINT INFO FAMILLES PAR MARIE-HELENE DUCASSE DE LA CAF</b>	
<b>1</b>	<b>ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 21 JANVIER 2008 A SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE</b>	M. le Président
<b>2</b>	<b>ETAT DES MARCHES 2007 D'UN MONTANT SUPERIEUR A 4 000 € HT :</b> <i>A - BUDGET PRINCIPAL DE MACS</i> <i>B - BUDGET ANNEXE DE L'AYGUEBLUE</i> <i>C - ZAE DE MACS A SEIGNOSSE</i>	M. le Président
<b>3</b>	<b>BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIÈRES 2007</b> <i>A - BUDGET PRINCIPAL DE MACS</i> <i>B - BUDGET ANNEXE DE MACS A JOSSE</i> <i>C - BUDGET ANNEXE DE MACS A TOSSE</i> <i>D - BUDGET ANNEXE ZAE DE MACS A MAGESCQ</i> <i>E - BUDGET ANNEXE ZAE DE MACS A BENESSE-MAREMNE</i> <i>F - BUDGET ANNEXE DE L'AYGUEBLUE</i>	M. le Président
<b>4</b>	<b>COMPTES DE GESTION 2007</b> <i>A - BUDGET PRINCIPAL DE MACS</i> <i>B - BUDGET ANNEXE DE MACS A JOSSE</i> <i>C - BUDGET ANNEXE DE MACS A TOSSE</i> <i>D - BUDGET ANNEXE ZAE DE MACS A MAGESCQ</i> <i>E - BUDGET ANNEXE ZAE DE MACS A BENESSE-MAREMNE</i> <i>F - BUDGET ANNEXE DE L'AYGUEBLUE</i>	M. le Receveur communautaire
<b>5</b>	<b>COMPTES ADMINISTRATIFS 2007 :</b> <i>A - BUDGET PRINCIPAL DE MACS</i> <i>B - BUDGET ANNEXE DE MACS A JOSSE</i> <i>C - BUDGET ANNEXE DE MACS A TOSSE</i> <i>D - BUDGET ANNEXE ZAE DE MACS A MAGESCQ</i> <i>E - BUDGET ANNEXE ZAE DE MACS A BENESSE-MAREMNE</i> ➤ <i>F - BUDGET ANNEXE DE L'AYGUEBLUE</i>	M. Jean- Claude DAULOUEDE et M. Jean-Marc SABAROTS
<b>6</b>	<b>AFFECTATION DES RESULTATS 2007</b> • <i>BUDGET PRINCIPAL DE MACS</i> • <i>BUDGET ANNEXE DE L'AYGUEBLUE</i>	M. Jean- Claude DAULOUEDE
<b>7</b>	<b>FISCALITÉ DIRECTE 2008 :</b> <i>Reconduction des taux 2007</i> ➤ Taxe d'habitation 4,34 % ➤ Taxe foncière bâtie 5,98 % ➤ Taxe foncière non bâtie 18,15 % ➤ T.P.U 11,52 %	M. le Président
<b>8</b>	<b>VOTE SUR LE PRINCIPE DE MISE EN PLACE DE FONDS DE CONCOURS DE MACS AUX COMMUNES</b>	M. le Président
<b>9</b>	<b>ZAE DE MACS A JOSSE</b> • Vente de terrains : ○ 7 234 m <sup>2</sup> à Bio Pays Landais (151 914 € HT) ○ 2 000 m <sup>2</sup> à M. et Mme VELOSO (42 000 € HT)	M. Jean- Claude DARZACQ
<b>10</b>	<b>PERSONNEL COMMUNAUTAIRE – CRÉATION D'UN POSTE DE RÉDACTEUR TERRITORIAL AU SERVICE RESSOURCES HUMAINES</b>	M. le Président



## 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 21 JANVIER 2008 A SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE

Rapporteur : Monsieur le Président

L'assemblée adopte ce procès-verbal à l'unanimité.

## 2 –RECENSEMENT DES MARCHÉS POUR 2007 D'UN MONTANT SUPÉRIEUR A 4 000 € HT CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 138 DU CMP ET DES ARTICLES 1 ET 2 DE L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 27 MAI 2004

Rapporteur : Monsieur le Président

### A - BUDGET PRINCIPAL DE MACS

Le Président expose que conformément aux dispositions de l'article 133 du Code des Marchés Publics et des articles 1 et 2 de l'arrêté du 27 mai 2004, une liste des marchés conclus l'année précédente doit être établie et publiée dans le courant du premier trimestre de chaque année.

Pour 2008, cette publication concerne les marchés d'un montant supérieur à 4 000 € HT conclus en 2007.

La liste 2007 de ces marchés est la suivante pour le Budget Primitif de MACS :

#### 1 - Marchés de services

##### - tranche de 4 000 à 19 999 € HT

Objet	Mode de passation	Titulaire	Montant HT	Date du marché
Conception / impression carte touristique MACS	Procédure adaptée MAPA	Agence Caractères Saint- Paul les Dax (40990)	19 700	24/05/2007
Location de matériel informatique	Procédure adaptée MAPA	MacInTheCity Bordeaux (33800)	12 876	03/09/2007
Conception et impression du bulletin communautaire	Procédure adaptée MAPA	Agence Caractères Saint- Paul les Dax (40990)	14 860	03/09/2007

##### - tranche de 20 000 à 49 999 € HT

Objet	Mode de passation	Titulaire	Montant HT	Date du marché
Marché à bons de commande pour des travaux d'hydrocurage	Procédure adaptée MAPA	Lafourcade Soorts-Hossegor (40150)	25 685	02/04/2007
			Reconductible 3 fois 1 <sup>ère</sup> reconduction pour 2008	31/10/2007
Location de matériels, d'engins de travaux et de véhicules	Procédure adaptée MAPA	Localand Soustons (40140)	Reconductible 3 fois	15/06/2005
			Mini 5 500 Maxi 22 000 1 <sup>ère</sup> reconduction pour 2006	22/11/2005
			2 <sup>ème</sup> reconduction pour 2007 3 <sup>ème</sup> reconduction pour 2008	31/10/2006 02/11/2007

- tranche de 50 000 à 89 999 € HT

Objet	Mode de passation	Titulaire	Montant HT	Date du marché
<b>Marché à bons de commande pour l'entretien des dépendances routières de MACS</b>	Appel d'Offres Ouvert (CAO du 06/03/2007)	Lartigue/Damon/Lahitte Tosse (40230)	Reconductible 3 fois Mini 60 000 Maxi 240 000 1 <sup>ère</sup> reconduction pour 2008	19/01/2007   31/10/2007
<b>Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du centre technique de MACS à Seignosse</b>	Procédure adaptée MAPA	SCPA Lafargue-Lapassade Saint-Vincent de Tyrosse (40230)	6% HT du coût prévisionnel du montant des travaux HT	27/03/2007
<b>Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de centre de musique</b>	Procédure adaptée MAPA	Société Pilate Menighetti Moliets (40660)	69 700	11/10/2007

2 - Marchés de fournitures

- tranche de 4 000 à 19 999 € HT

Objet	Mode de passation	Titulaire	Montant HT	Date du marché
<b>Fourniture et pose de placards</b>	Procédure adaptée MAPA	Jodibois Saint-Vincent de Tyrosse (40230)	10 048.11	02/03/2007

- tranche de 20 000 à 49 999 € HT

Objet	Mode de passation	Titulaire	Montant HT	Date du marché
<b>Fournitures de bureau</b>	Procédure adaptée MAPA	Tyrosse Bureau Saint-Vincent de Tyrosse (40230)	Reconductible 2 fois Mini 9 000 Maxi 27 000 1 <sup>ère</sup> reconduction pour 2007 2 <sup>ième</sup> reconduction pour 2008	27/12/2005  13/11/2006 02/11/2007
Lot n°1 : fournitures et petits matériels de bureau				
Lot n°2 : papeterie				
Lot n°3 : encre		IC Bureautique Saint-Vincent de Tyrosse (40230)	Reconductible 2 fois Mini 3 200 Maxi 9 600	27/12/2005

			1 <sup>ère</sup> reconduction pour 2007 2 <sup>ième</sup> reconduction pour 2008	13/11/2006 02/11/2007
--	--	--	---	--------------------------

- tranche de 50 000 à 89 999 € HT

Objet	Mode de passation	Titulaire	Montant HT	Date du marché
<b>Enrobé à froid</b>	Appel d'Offres Ouvert (CAO du 03/02/2005)	Lafitte TP Saint-Geours de Maremne (40230)	Reconductible 3 fois	04/04/2005
			Mini 15 000	
			Maxi 60 000	
			1 <sup>ère</sup> reconduction pour 2006	13/01/2006
			2 <sup>ième</sup> reconduction pour 2007	13/11/2006
			3 <sup>ième</sup> reconduction pour 2008	31/10/2007

- tranche de 135 000 à 209 999 € HT

Objet	Mode de passation	Titulaire	Montant HT	Date du marché
<b>Signalisation verticale</b>	Appel d'Offres Ouvert (CAO du 15/03/2005)	Chelle Signalisation Toulouse (31104)	Reconductible 3 fois	05/04/2005
			Mini 60 000	
			Maxi 240 000	
			1 <sup>ère</sup> reconduction pour 2006	13/01/2006
			2 <sup>ième</sup> reconduction pour 2007	13/11/2007
			3 <sup>ième</sup> reconduction pour 2008	31/10/2007
<b>Signalisation horizontale</b>	Appel d'Offres Ouvert (CAO du 15/03/2005)	AB Marquage Les Essarts Le Roi (78690)	Reconductible 3 fois	05/04/2005
			Mini 50 000	
			Maxi 200 000	
			1 <sup>ère</sup> reconduction pour 2006	13/01/2006
			2 <sup>ième</sup> reconduction pour 2007	13/11/2006
			3 <sup>ième</sup> reconduction pour 2008	31/10/2007

- tranche de 210 000 à 999 999 € HT

Objet	Mode de passation	Titulaire	Montant HT	Date du marché
<b>Fourniture, pose et entretien de panneaux d'informations électroniques</b>	Appel d'Offres Ouvert (CAO du 17 janvier 2007)	Chelle Signalisation Toulouse (31104)	Mini 250 000 Maxi 600 000	05/03/2007

### 3 - Marchés de travaux

#### - tranche de 4 000 à 19 999 € HT

Objet	Mode de passation	Titulaire	Montant HT	Date du marché
Plantation de prairies	Procédure adaptée MAPA	Bouyrie de Bie Messanges (40660)	19 635	26/04/2007

#### - tranche de 1 000 000 à 2 999 999 € HT

Objet	Mode de passation	Titulaire	Montant HT	Date du marché
MACS Bdc 2006	Appel d'Offres Ouvert (CAO du 06/03/2006)	Lafitte TP Saint-Geours de Maremne (40230)	Reconductible 3 fois Mini 400 000 Maxi 1 500 000 1 <sup>ère</sup> reconduction pour 2007 2 <sup>ième</sup> reconduction pour 2008	29/03/2006  20/11/2006 31/10/2007
Travaux d'entretien, de réparation et de modernisation des voies communales des communes du territoire de MACS MACS E 2007	Appel d'Offres Ouvert (CAO du 14/05/2007)	Lafitte TP/Bautia/Soubestre Saint-Geours de Maremne (40230)	1 538 645.03	06/06/2007

L'assemblée prend acte de cette liste et charge le Président de la publier

### ***B - BUDGET ANNEXE DE L'AYGUEBLUE***

Le Président expose que conformément aux dispositions de l'article 133 du Code des Marchés Publics et des articles 1 et 2 de l'arrêté du 27 mai 2004, une liste des marchés conclus l'année précédente doit être établie et publiée dans le courant du premier trimestre de chaque année.

Pour 2008, cette publication concerne les marchés d'un montant supérieur à 4 000 € HT conclus en 2007.

La liste 2007 de ces marchés est la suivante pour le Budget annexe de l'Aygueblue :

#### 1 - Marchés de services

##### - tranche de 20 000 à 49 999 € HT

Objet	Mode de passation	Titulaire	Montant HT	Date du marché
Assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la définition des conditions et du mode de gestion de l'Aygueblue	Procédure adaptée MAPA	IPK Conseil Laverune (34880)	Tranche ferme 19 850 Tranche conditionnelle 22 750	12/04/2007

- tranche de 135 000 à 209 999 € HT

Objet	Mode de passation	Titulaire	Montant HT	Date du marché
Souscription d'un contrat d'assurance « Dommages à l'ouvrage » applicable à l'Aygueblue	Procédure adaptée MAPA	Société Territoires et Construction Besançon (25000)	163 068.80	12/03/2007

**2 - Marchés de travaux**

- tranche de 4 000 à 19 999 € HT

Objet	Mode de passation	Titulaire	Montant HT	Date du marché
Fourniture et mise en place d'un câble électrique pour l'alimentation provisoire de l'Aygueblue	Procédure adaptée MAPA	Sud Réseau Mont-de-Marsan (40000)	8 843.32	07/01/2007

- tranche de 20 000 à 49 999 € HT

Objet	Mode de passation	Titulaire	Montant HT	Date du marché
Installation d'une plate forme élévatrice ou d'un ascenseur pour l'Aygueblue	Procédure adaptée MAPA	Société Schindler SA Vélizy (78140)	27 300	19/03/2007
Aire de jeux aquatiques Lot 15	Procédure adaptée MAPA	Pro Urba Fontenay-sous-Bois (94120)	45 158.43	13/12/2007

L'assemblée prend acte de cette liste et charge le Président de la publier

***C - BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DE MACS A SEIGNOSSE***

Le Président expose que conformément aux dispositions de l'article 133 du Code des Marchés Publics et des articles 1 et 2 de l'arrêté du 27 mai 2004, une liste des marchés conclus l'année précédente doit être établie et publiée dans le courant du premier trimestre de chaque année.

Pour 2008, cette publication concerne les marchés d'un montant supérieur à 4 000 € HT conclus en 2007.

La liste 2007 de ces marchés est la suivante pour le Budget Primitif de MACS :

**Marchés de services**

- Moins de 4 000 € HT

Objet	Mode de passation	Titulaire	Montant HT	Date du marché
Etude de sol pour l'aménagement de la ZAE de MACS, lieu dit Laubian à Seignosse	Procédure adaptée MAPA	AFGE Bayonne (64100)	790	26/03/2007

- tranche de 4 000 à 19 999 € HT

Objet	Mode de passation	Titulaire	Montant HT	Date du marché
Réalisation du projet de lotissement de la ZAE de MACS à Seignosse	Procédure adaptée MAPA	Argeo Saint-Vincent de Tyrosse (40230)	18 060	08/01/2007
Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la ZAE de MACS à Seignosse	Procédure adaptée MAPA	Argeo Saint-Vincent de Tyrosse (40230)	5% du coût prévisionnel du montant des travaux HT	08/01/2007

L'assemblée prend acte de cette liste et charge le Président de la publier.

### 3 — BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES EN 2007

Rapporteur : Monsieur le Président

#### A - BUDGET PRINCIPAL DE MAREMNE ADOUR CÔTE-SUD

Le Président expose que conformément à l'article L 2241-2 du CGCT, un état des cessions et des acquisitions effectuées dans l'année doit être annexé au compte administratif et doit faire l'objet d'une délibération.

La date du transfert de propriété à prendre en compte est celle de l'échange des consentements sur l'objet et sur le prix, même si la signature de l'acte authentique intervient l'année suivante ou pas du tout.

Sont donc concernées toutes les acquisitions et aliénations de terrains pour lesquelles le conseil communautaire a délibéré en 2007 au titre du budget principal et des budgets annexes.

Ce bilan se présente comme suit pour le Budget principal 2007 de MACS :

#### 1 - ACQUISITION

N° ordre	Date délibération MACS	Objet de l'acquisition	Vendeur	Surface mètre carré	Montant €	Date acte notarié
1	03/09/07	Terrains constructibles pour réalisation d'équipements publics et de logements sociaux	M. Jacques Lescouzères	35 001 (face au siège de MACS)	800 000	21/12/07

#### 2 – CESSION

Néant

L'assemblée prend acte de ce bilan.

#### B - BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE MACS A JOSSE

Le Président expose que conformément à l'article L 2241-2 du CGCT, un état des cessions et des acquisitions effectuées dans l'année doit être annexé au compte administratif et doit faire l'objet d'une délibération.

La date du transfert de propriété à prendre en compte est celle de l'échange des consentements sur l'objet et sur le prix, même si la signature de l'acte authentique intervient l'année suivante ou pas du tout.

Sont donc concernées toutes les acquisitions et aliénations de terrains pour lesquelles le conseil communautaire a délibéré en 2007 au titre du budget principal et des budgets annexes.

Ce bilan se présente comme suit pour le Budget annexe 2007 de la ZAE de MACS à JOSSE:

*1 - ACQUISITIONS*

N° ordre	Date délibération MACS	Objet de la vente	Acquéreur	Surface mètre carré	Montant €	Date acte notarié
1	03/09/07	Installation société MPS	Société MPS à St-Vincent-de-Tyrosse	22 000	330 000	En cours
2	05/11/07	Agrandissement entreprise Duhalde	SCI Anaiak à Ustaritz	10 000	210 000	En cours
3	05/11/07	Installation SARL Landes Bulbes	SARL Landes Bulbles à Capbreton	9 864	207 144	En cours
4	03/12/07	Installation entreprise de transport Lapébie et Fils	Société Lapébie et Fils à St-Martin-de-Hinx	2000	42 000	En cours

*2 – CESSION*

Néant

L'assemblée prend acte de ce bilan.

**C - BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE MACS A TOSSE**

Le Président expose que conformément à l'article L 2241-2 du CGCT, un état des cessions et des acquisitions effectuées dans l'année doit être annexé au compte administratif et doit faire l'objet d'une délibération.

La date du transfert de propriété à prendre en compte est celle de l'échange des consentements sur l'objet et sur le prix, même si la signature de l'acte authentique intervient l'année suivante ou pas du tout.

Sont donc concernées toutes les acquisitions et aliénations de terrains pour lesquelles le conseil communautaire a délibéré en 2007 au titre du budget principal et des budgets annexes.

Ce bilan se présente comme suit pour le Budget annexe 2007 de la ZAE de MACS à Tosse:

*1 - ACQUISITION*

Néant

*2 – CESSIONS*

N° ordre	Date délibération MACS	Objet de la vente	Acquéreur	Surface mètre carré	Montant €	Date acte notarié
1	12/04/07	Installation M. Stayan (mécanique agricole)	SCI Salomé	1 000 (lot 10)	20 000	12/07/07
2	14/05/07	Installation M. Lalagüe (Paysagiste)	SCI Matthieu Lalagüe	1 000 (lot 3)	20 000	18/10/07

L'assemblée prend acte de ce bilan.

***D - BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE MACS A MAGESCO***

L'assemblée prend acte qu'aucune acquisition ni cession n'ont été réalisées en 2007.

***E - BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE MACS A BENESSE-MAREMNE***

L'assemblée prend acte qu'aucune acquisition ni cession n'ont été réalisées en 2007.

***F - BUDGET ANNEXE DE L'AYGUEBLUE***

L'assemblée prend acte qu'aucune acquisition ni cession n'ont été réalisées en 2007.

**4 – COMPTES DE GESTION**

**Rapporteur : Monsieur le Receveur Communautaire de MACS, Trésorier Principal à Saint Vincent-de-Tyrosse**

***A- BUDGET PRINCIPAL DE MAREMNE ADOUR CÔTE-SUD***

Le conseil communautaire procède à l'examen des résultats du Budget Principal de MACS présentés par le Receveur Communautaire au titre de l'exercice 2007.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	26 191 144.96	4 679 347.36
Dépenses	21 532 412.60	6 928 897.56
Excédent	4 658 732.36	
Déficit		- 2 249 550.20
Résultat reporté au 31/12/2006	6 716 566.22	3 122 541.75
Part affectée à l'investissement 2007	3 594 024.47	
Excédent au 31/12/2007	6 716 566.22	- 571 030.21
Excédent brut global au 31/12/2007		+ 4 960 693.70

Le conseil communautaire approuve ce compte de gestion à l'unanimité.

***B - BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DE MACS A JOSSE***

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	0	0
Dépenses	9 420.89	0
Déficit au 31/12/2006	- 9 420.89	- 295 359.12

Le conseil communautaire approuve ce compte de gestion à l'unanimité.

**C - BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DE MACS A MAGESCQ**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	0	0
Dépenses	0	0
Déficit au 31/12/2006	0	- 108 887.37

Le conseil communautaire approuve ce compte de gestion à l'unanimité.

**D- BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DE MACS A BENESSE MAREMNE**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	0	0
Dépenses	0	0
Excédent au 31/12/2006	0	0
Déficit au 31/12/2006	0	0

Le conseil communautaire approuve ce compte de gestion à l'unanimité.

**E - BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DE MACS A TOSSE**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	0	63 760.00
Dépenses	0	27 538.91
Excédent au 31/12/2007		36 221.09

Le conseil communautaire approuve ce compte de gestion à l'unanimité.

**F- BUDGET ANNEXE DE L'AYGUEBLUE**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	3 600.00	1 194 692.96
Dépenses	131 116.88	5 207 985.30
Solde d'exécution	- 127 516.88	- 4 013 292.34
Excédent au 31/12/2006		1 485 451.38
Déficit au 31/12/2007	- 127 516.88	- 2 527 840.96

Le conseil communautaire approuve ce compte de gestion à l'unanimité.

**5 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2007**

**Rapporteur : Messieurs Jean-Claude DAULOUEDE et Jean-Marc SABAROTS**

Le Président quitte la salle, Monsieur Jean-Claude Darzacq prend la présidence.

Les résultats présentés par Messieurs Jean-Claude Daulouède et Jean-Marc Sabarots sont les suivants :

## **A – COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE MACS**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	26 191 144.96	4 679 347.36
Dépenses	21 532 412.60	6 928 897.56
Excédent	4 658 732.36	
Déficit		- 2 249 550.20
Résultat reporté au 31/12/2006	6 716 566.22	3 122 541.75
Part affectée à l'investissement 2007	3 594 024.47	
Excédent au 31/12/2007	7 781 274.11	
Déficit au 31/12/2007		- 2 820 580.41
Excédent brut global au 31/12/2007	+ 4 960 693.70	

- *Section de fonctionnement*

Monsieur Jean-Claude Daulouède présente la section de fonctionnement en dépenses et en recettes dont l'assemblée approuve chaque chapitre à l'unanimité.

Puis Monsieur Jean-Claude Darzacq invite l'assemblée à se prononcer sur cette section ce qu'elle fait en l'adoptant :

- en dépenses, à l'unanimité
- en recettes, à l'unanimité
- la balance générale à l'unanimité.

- *Section d'investissement*

Monsieur Jean-Marc Sabarots présente la section d'investissement en dépenses et en recettes dont l'assemblée approuve chaque chapitre ou programme à l'unanimité.

Puis Jean-Claude Darzacq invite l'assemblée à se prononcer sur cette section ce qu'elle fait en l'adoptant :

- en dépenses à l'unanimité
- en recettes à l'unanimité
- la balance générale à l'unanimité.

Monsieur Jean-Claude Darzacq invite l'assemblée à se prononcer sur le compte administratif 2007 du budget principal de MACS ce qu'elle fait en l'adoptant à l'unanimité.

## **B - COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DE MACS A JOSSE**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	0	0
Dépenses	9 420.89	0
Déficit au 31/12/2007	- 9 420.89	- 295 359.12

L'assemblée adopte ce compte administratif à l'unanimité.

## **C - COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DE MACS A TOSSE**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	0	63 760.00
Dépenses	0	27 538.91
Excédent au 31/12/2007		36 221.09

L'assemblée adopte ce compte administratif à l'unanimité.

**D - COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DE MACS A MAGESCO**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	0	0
Dépenses	0	0
Excédent au 31/12/2007	0	0
Déficit au 31/12/2007	0	- 108 887.37

L'assemblée adopte ce compte administratif à l'unanimité.

**E - COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DE MACS A BENESSE-MAREMNE**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	0	0
Dépenses	0	0
Excédent au 31/12/2007	0	0
Déficit au 31/12/2007	0	0

L'assemblée adopte ce compte administratif à l'unanimité.

**F - COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE DE L'AYGUEBLUE**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	3 600.00	1 194 692.96
Dépenses	131 116.88	5 207 985.30
Solde d'exécution	- 127 516.88	- 4 013 292.34
Excédent au 31/12/2006		1 485 451.38
Déficit au 31/12/2007	- 127 516.88	- 2 527 840.96

L'assemblée adopte ce compte administratif à l'unanimité.

**6 – AFFECTATION DU RESULTAT**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Claude DAULOUÈDE**

**A – BUDGET PRINCIPAL DE MACS**

Monsieur Jean-Claude Daulouède propose l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2007 :

A- Résultat de l'exercice :	+ 4 658 732.36
B- Résultat 2006 reporté :	+ 3 122 541.75
C- Résultat à affecter :	+ 7 781 274.11
D- Solde d'exécution de la section d'investissement :	- 2 820 580.41
E- Solde restes à réaliser au 31/12/2007 :	- 2 528 125.61
F- Besoin de financement :	- 5 348 706.02
G- Affectation :	+ 5 348 706.02
H- Report à nouveau BP 2008	+ 2 432 568.09

## **B - BUDGET ANNEXE DE L'AYGUEBLUE**

Monsieur Jean-Claude Daulouède propose l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2007 :

Résultat d'investissement antérieur reporté :	1 485 451.38
Solde d'exécution de l'exercice :	- 4 013 292.34
Solde d'exécution de la section d'investissement :	- 2 527 840.96
<i>Restes à réaliser</i>	
Dépenses d'investissement :	2 840 776.50
Recettes d'investissement :	5 496 325.65
Solde restes à réaliser	2 655 549.15
Résultat reporté BP 2008 section d'investissement	127 708.19
Résultat reporté BP 2008 section de fonctionnement	- 127 516.88

## **7 – FISCALITE ADDITIONNELLE ET TPU POUR 2008**

**Rapporteur : Monsieur Le Président**

Le Président propose de maintenir pour 2008 les taux 2007, à savoir :

Taxe d'habitation	→ 4.34 %
Taxe Foncière bâtie	→ 5.98 %
Taxe Foncière non bâtie	→ 18.15 %
Taxe Professionnelle	→ 11.52 %

L'assemblée adopte ces taux à l'unanimité.

## **8 - VOTE SUR LE PRINCIPE DE MISE EN PLACE DE FONDS DE CONCOURS DE MACS AUX COMMUNES**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Le Président rappelle à l'assemblée que dans une précédente séance, elle avait donné son accord pour la constitution d'un groupe de réflexion sur la mise en place éventuelle de fonds de concours communautaires.

Il expose ensuite que 21 délégués font partie de ce groupe qui s'est réuni à deux reprises le 26 novembre 2007 puis le 29 janvier 2008 lequel lors de sa deuxième réunion a émis, sauf en ce qui concerne le représentant de Seignosse, un avis favorable pour demander à l'assemblée communautaire de se prononcer lors de sa dernière séance de mandat sur le principe de la mise en œuvre de ces fonds de concours.

Le Président, après avoir rappelé les principales caractéristiques de ce dispositif invite l'assemblée à se prononcer sur ce dossier.

*Monsieur Jean Lalanne déclare qu'il est défavorable à ce projet estimant qu'il vaudrait mieux à son avis que la communauté retravaille ses compétences actuelles voire qu'elle les élargisse aux actions devant faire l'objet de fonds de concours afin de préserver l'égalité de traitement entre communes membres qui est le fondement d'une communauté, ce qui ne serait pas le cas selon lui avec la mise en place de fonds de concours dont l'attribution résulte de l'application de critères qui conditionnent l'éligibilité ou non des communes à ces fonds bien que se trouvant dans des situations analogues.*

*Puis, il ajoute que la mise en place de ces fonds devrait générer une fiscalité supplémentaire, qu'elle revient à faire la charité aux communes les moins « argentées » et que la mutualisation des besoins lui semblerait un mode plus adapté pour leur venir en aide.*

*Monsieur Eric Kerrouche lui répond qu'une communauté de communes est un espace de solidarité en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de territoire et qu'il n'est pas du tout contradictoire de renforcer les compétences de MACS et d'améliorer son fonctionnement au quotidien d'une part et de mettre en place des fonds de concours d'autre part.*

*Il rappelle ensuite que MACS ne pouvant instituer une dotation de solidarité communautaire, le groupe de réflexion avait proposé de s'inspirer des critères de répartition de cette dotation (population, potentiel fiscal ou financier par habitant, effort fiscal...) qui, pris ensemble, permettent de caractériser une situation désavantageuse et, par conséquent, l'éligibilité au versement d'un fonds de concours et donc d'égalité de traitement des communes se trouvant dans une même situation.*

*Puis, il ajoute que le résultat du compte administratif 2007 permettrait de dégager une somme raisonnable au titre d'un fonds de concours communautaire sans générer une augmentation de la fiscalité.*

*Au terme de son intervention, il donne lecture du projet de résolution suivant :*

*« MACS s'engage à mettre en place dans les meilleurs délais des fonds de concours en investissement entre la communauté et les communes. L'enveloppe annuelle consacrée à ces fonds de concours ainsi que les modalités de répartition de ceux-ci seront annexés aux statuts de la communauté ».*

*Monsieur Charles Mauvoisin se déclare favorable à la mise en place de fonds de concours à deux conditions, qu'ils participent au financement de dépenses d'investissement d'une part et qu'ils répondent à la définition qualitative de l'intérêt communautaire qui est inscrite dans les statuts de MACS d'autre part.*

*Monsieur Jean-Pierre Dufau estime que les points de vues des précédents intervenants sont conciliables si on considère que les fonds de concours sont un « outil pratique » permettant :*

- de répondre solidairement à un besoin auquel une ou plusieurs communes ne peuvent pas subvenir dans un domaine ne relevant pas de la compétence de la communauté tout en ayant néanmoins des incidences sur le développement du territoire,*
- de pallier l'absence de dotation de solidarité communautaire que MACS ne peut pas mettre en place dans l'état actuel des textes en vigueur,*
- de différer la mise en œuvre de compétences nouvelles étant entendu que MACS ne sera pas en mesure de convertir en compétences toutes les actions pouvant faire l'objet de fonds de concours.*

*Puis, il ajoute qu'il lui semble tout à fait naturel que l'assemblée actuelle affiche sa volonté en se prononçant favorablement sur le principe de la mise en place de ce dispositif et que la prochaine assemblée quant à elle se prononce sur les critères d'attribution de ces fonds et sur leur montant.*

Le Président, après ces interventions, propose à l'assemblée de se prononcer sur le principe de mise en place par MACS de fonds de concours communautaires ce qu'elle fait en adoptant ce projet par 45 voix pour et 3 abstentions de Messieurs Ladislas de Hoyos, Jean Lalanne et Madame Marie-Christine Maisonnave.

## **9 – ZAE DE MACS A JOSSE**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Claude DARZACQ**

### ***A - VENTE DU LOT N° 3 A L'ENTREPRISE DE MAÇONNERIE VELOSO SISE A SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE***

Monsieur Jean-Claude Darzacq indique que l'entreprise de maçonnerie VELOSO à Saint-Geours-de-Maremne, souhaite acquérir dans la Zone d'Activités Economiques de MACS à Josse, le lot n° 3 d'une surface de 2 000 m<sup>2</sup> en vue du développement de son activité.

Il ajoute que l'atelier communautaire Développement Economique ainsi que le Bureau et les animateurs des ateliers communautaires ont émis un avis favorable pour vendre cette parcelle, suivant avis des Domaines, à

cette entreprise au prix de 21€ HT le mètre carré fixé par délibération du 25 juin 2006, soit moyennant la somme globale de 42 000 € HT.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- de vendre à l'entreprise de maçonnerie VELOSO ou toute autre personne morale qui pourrait se substituer à cette société dont le siège social se trouve situé à Saint-Geours-de-Maremne (40230) une parcelle de terrain en l'état (non dessouchée) formant dans la ZAE de MACS à Josse le lot ci-après référencé :

<u>Section</u>	<u>numéro cadastral</u>	<u>lot</u>	<u>nature</u>	<u>POS</u>	<u>lieu-dit</u>	<u>contenance</u>
A	358	3	terrain à bâtir	IINA	« Mouta »	2 000 m <sup>2</sup>

- moyennant la somme globale de 42 000 € HT,
  - tous frais, droits, taxes et honoraires de quelque nature que ce soit se rapportant à cette vente étant à la charge exclusive de l'acquéreur, l'entreprise VELOSO.
- de charger le Président de signer toutes pièces et actes à intervenir dans le cadre de ce dossier ainsi que l'acte authentique concernant la réalisation de cette vente par devant notaire.

#### ***B - VENTE DU LOT N° 4 A LA SOCIÉTÉ BIO PAYS LANDAIS SISE A SAINT-JEAN-DE-MARSACQ***

Monsieur Jean-Claude Darzacq indique que la société SICA BIO PAYS LANDAIS, sise 1008 route d'Arriet à Saint-Jean-de-Marsacq (40230), souhaite acquérir dans la Zone d'Activités Economiques de MACS à Josse, le lot n° 4 d'une surface de 7 234 m<sup>2</sup> en vue du développement de son activité.

Il ajoute que l'atelier communautaire Développement Economique ainsi que le Bureau et les animateurs des ateliers communautaires ont émis un avis favorable pour vendre cette parcelle, suivant avis des Domaines, à la SICA BIO PAYS LANDAIS au prix de 21€ HT le mètre carré fixé par délibération du 25 juin 2006, soit moyennant la somme globale de 151 914 € HT.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- de vendre à la société SICA BIO PAYS LANDAIS sise 1008 route d'Arriet à Saint-Jean-de-Marsacq (40230) ou toute autre personne morale qui pourrait se substituer à cette société une parcelle de terrain en l'état (non dessouchée) formant dans la ZAE de MACS à Josse le lot ci-après référencé :

<u>Section</u>	<u>numéro cadastral</u>	<u>lot</u>	<u>nature</u>	<u>POS</u>	<u>lieu-dit</u>	<u>contenance</u>
A	359	4	terrain à bâtir	IINA	« Mouta »	7 234 m <sup>2</sup>

- moyennant la somme globale de 151 914 € HT,
  - tous frais, droits, taxes et honoraires de quelque nature que ce soit se rapportant à cette vente étant à la charge exclusive de l'acquéreur, la société SICA BIO PAYS LANDAIS
- de charger le Président de signer toutes pièces et actes à intervenir dans le cadre de ce dossier ainsi que l'acte authentique concernant la réalisation de cette vente par devant notaire.

#### **10 - PERSONNEL COMMUNAUTAIRE – CRÉATION D'UN POSTE DE RÉDACTEUR TERRITORIAL AU SERVICE RESSOURCES HUMAINES**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Le Président expose que le contrat de l'agent mis par le Centre de Gestion des Landes à la disposition de la communauté pour renforcer le Service des Ressources Humaines de MACS arrive à terme le 31 mars 2008.

Puis, il ajoute que cet agent a donné toute satisfaction dans l'accomplissement de ses tâches et qu'il s'avère indispensable au bon fonctionnement du Service des Ressources Humaines qui gère actuellement les dossiers de 182 agents.

Le Président invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur la création d'un poste de rédacteur territorial qui correspond au grade auquel le Centre de Gestion a mis ce personnel à la disposition de MACS, ce qu'elle fait en approuvant cette création de poste à l'unanimité avec effet du 1<sup>er</sup> avril 2008.

**11 - ANTENNE DU CONSERVATOIRE DES LANDES DE MACS A SOUSTONS – MISE A DISPOSITION PAR LA COMMUNE DE SOUSTONS A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MACS DE LOCAUX SIS DANS LE BATIMENT COMMUNAL ANNEXE « LA PANDELLE » DESTINÉS AUX ACTIVITÉS DU CONSERVATOIRE DES LANDES – PROCÈS-VERBAL CONTRADICTOIRE DE MISE A DISPOSITION**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Le Président rappelle à l'assemblée que par délibération du 13 juillet 2007, elle a décidé d'approuver la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre MACS et la commune de Soustons pour l'aménagement par la commune des locaux destinés aux activités de l'antenne communautaire du Conservatoire des Landes dans le bâtiment communal annexe « La Pandelle ».

Puis il expose que les articles L.1321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient de plein droit la mise à disposition à titre gratuit par les communes membres, sans transfert de propriété des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice des compétences qu'elles ont confiées à l'établissement public de coopération intercommunale bénéficiaire et qu'il convient de constater cette mise à disposition par un procès-verbal établi contradictoirement entre les parties concernées.

Le Président après cet exposé, invite l'assemblée à se prononcer sur le procès-verbal contradictoire de mise à disposition à intervenir entre MACS et la commune de Soustons en application des textes énoncés ci-dessus ce qu'elle fait en l'adoptant à l'unanimité.

**12 - MANIFESTATIONS CULTURELLES**

**Rapporteur : Monsieur Eric Kerrouche**

**A - TARIFS STAGES DE CONTREBASSE 2008**

Sur proposition du Président et après avis favorable de l'atelier communautaire « Communication Culture » l'assemblée à l'unanimité décide :

- d'approuver les tarifs suivants concernant les tarifs des stages de contrebasse 2008 dans le cadre de la régie des manifestations culturelles :

TARIFS PEDAGOGIQUES	2007	2008
<b>STAGE CLASSIQUE</b>		
Stage A	450,00€	450,00€
Stage B	300,00€	300,00€
Stage Mini-Basse	200,00€	200,00€
<b>JAZZ</b>		
Contrebasse	450,00€	450,00€
Piano	450,00€	450,00€
Batterie	450,00€	450,00€

Chant		450,00€
<b>TARIFS D'HEBERGEMENT</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>
Pension complète du 12 au 20 août 2007	290,00€	290,00€
Pension complète du 15 au 20 août 2007	190,00€	190,00€
Pension complète du 16 au 20 août 2007	180,00€	180,00€
Pension sans hébergement	25€/jour	25€/jour
Tarif déjeuner	10,00€	10,00€
Tarif dîner	10,00€	10,00€

- de charger le Président de signer toutes pièces et actes se rapportant à l'application de ces tarifs.

### ***B - TARIFS « TOUR DES ARENES » 2008***

Le rapporteur informe le Conseil communautaire que suite au succès de la première édition du « Tour des arènes » en septembre 2007 dans les arènes municipales de Saint Vincent-de-Tyrosse, MACS organisera en 2008 deux concerts :

- Le 24 mai 2008 se produiront « Les Têtes Raides » groupe de renommée nationale dans la salle des Bourdaines à Seignosse.
- Le 31 mai 2008 se produira « Tiken Jah Fakoly » artiste reggae mondialement connu dans les arènes de Soustons.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de fixer comme suit le détail des tarifs d'accès aux deux concerts :

- **15 €** en pré-vente dans les réseaux ticketnet et fnac.
- **25 €** « PASS » pour les deux concerts en pré-vente et en vente sur place le 24 mai 2008 (soir du 1<sup>er</sup> concert).
- **18 €** sur place le soir même du concert.

### ***C – SUBVENTION POUR GRAND PRIX HISTORIQUE***

Sur proposition du Président, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 500 € à l'association « Labenne Un Océan » pour l'organisation de la manifestation de voitures anciennes « Grand Prix Historique ».

### **13 - MISSION TOURISME COTE-SUD – PARTICIPATION AUX SALONS 2008**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Le Président présente les salons auxquels la Mission Tourisme Côte-Sud se propose de participer en 2008 et pour lesquels l'atelier communautaire Tourisme a donné un avis favorable :

#### **1) Le marché français**

- Salon Mondial du Tourisme de Paris du 13 au 16 mars
  - frais d'inscription : 1435,20 € TTC
  - frais de mission : 632,29 €

- Salon Mahana de Lyon du 7 au 9 mars
  - o frais d'inscription : 1315,60 €
  - o frais de mission : 616,96 €
- 2) Le marché espagnol**
  - Salon Sevatur à San Sebastian du 14 au 16 mars
    - o Frais d'inscription : 1315,60 €
    - o Frais de mission : 512,32 €
  - Salon Expovacaciones de Bilbao du 15 au 18 mai
    - o Frais d'inscription : 1913,60 €
    - o Frais de mission : 749,48 €
- 3) Le marché allemand**
  - Salon CMT de Stuttgart du 12 au 20 janvier
    - o frais de personnel (Hella Rouede) : 550 €
    - o frais de mission : 964,09 €
- 4) Le marché belge**
  - Salon du Tourisme de Bruxelles du 7 au 11 février
    - o Frais d'inscription : 2690 €
    - o Frais de mission : 873,81 €

Il propose également l'achat de deux encarts-presse :

- Pack communication Midi-Pyrénées
  - o encarts-presse : 2034,40 €
- Carte Touristique des Landes 2008
  - o Encart-presse : 3779,36 €

Le Président, après cet exposé invite l'assemblée à se prononcer sur la participation de la Mission Tourisme Côte-Sud à ces salons ainsi que l'achat des deux encarts-presses et l'inscription des dépenses s'y rapportant au budget Primitif 2008 de MACS, ce qu'elle fait en adoptant ces propositions à l'unanimité.

#### **14 – CONVENTION MACS / ALPI**

**Rapporteur : Monsieur Le Président**

Le Président propose à l'assemblée d'adhérer au support mutualisé WEB PUBLIC 40 (logiciel libre) proposé par l'ALPI pour restructurer le site de MACS, les tarifs de l'ALPI étant ceux adoptés chaque année par le comité syndical.

Le conseil communautaire adopte cette proposition à l'unanimité ainsi que la convention s'y rapportant.

#### **15 - SUBVENTION 2008 DANS LE CADRE DU CONTRAT EDUCATIF LOCAL**

**Rapporteur : Monsieur Le Président**

Le rapporteur informe le conseil communautaire que dans le cadre de la politique interministérielle des contrats éducatifs locaux, trois associations du territoire de MACS bénéficient d'une subvention.

La Communauté de communes s'associe chaque année à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports pour l'attribution d'une subvention équivalente à chaque association :

- Association Labenne Surf : 800 €
- Association Secourisme Côtier Labenne : 800 €
- Association Soustons Aviron : 300 €

Le Président invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur ces propositions ce qu'elle fait en les adoptant à l'unanimité.

## **16 - AMÉNAGEMENT - CONVENTIONS DEVIATIONS CONSEIL GENERAL / MACS / COMMUNE**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Le Président expose qu'à l'occasion d'une réflexion menée de concert par le Conseil Général, MACS et les communes, un projet de convention tripartite a été élaboré relatif aux aménagements des contournements d'agglomération prévus au SCOT afin de réduire les trafics de transit des voies départementales urbaines.

La procédure proposée est la suivante :

- La commune :
  - achète les terrains
  - assure la maîtrise d'ouvrage déléguée
- Le financement des travaux de voirie est réparti en 3 tiers :
  - Conseil général
  - MACS
  - commune concernée
- Le département incorpore la voie nouvelle dans son domaine public routier et remettra à la commune les routes départementales à l'intérieur de l'agglomération précisées dans la convention.
- Les opérations de classement et déclassement feront l'objet de délibérations du Conseil général, du Conseil municipal et du Conseil communautaire.

Le Président invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur cette procédure.

*Le Président indique en réponse à M. Francis Betbeder que les créations de voies nouvelles pour desservir des équipements publics départementaux comme ce sera le cas des collèges de Saint-Geours-de-Maremne et de Sainte-Marie-de-Gosse, restent de compétence départementale.*

*Monsieur Jean-Pierre Dufau signale que le dossier concernant l'aménagement de la déviation deux fois une voie de Capbreton prévue au SCOT a été validée et que les travaux pourront débuter en 2008.*

*Monsieur Jean-François Dussin fait remarquer que cette procédure ne sera pas accessible à toutes les communes qui ne pourront pas à la fois réaliser le contournement de leur agglomération et prendre en charge des voies départementales urbaines déclassées sur lesquelles le trafic déjà très important génère des délestages vers les voies communales existantes.*

*Le Président lui répond que les voies départementales ayant un trafic soutenu ne seront pas déclassées, Monsieur Jean-Pierre Dufau ajoutant de son côté que ce dispositif permettant d'associer à parts égales Conseil général, communauté et communes au financement des contournements prévus au SCOT, puis de remettre ces ouvrages au département constitue une avancée notable dans la mesure où jusqu'à présent il n'existait pas de règle en la matière.*

*Monsieur Jean-Claude Darzacq précise que ce dispositif concerne les voies de contournement projetées et inscrites au SCOT et pas les voies départementales nouvelles envisagées dans le schéma directeur départemental de désenclavement du littoral qui sont de la compétence exclusive du Conseil général.*

*Monsieur Jean Lalanne regrette que le Conseil général ne participe pas au financement de ces contournements à hauteur de 50% et la communauté des 2/3 de la dépense restante comme dans d'autres cas, d'autant que les acquisitions foncières sont à la charge exclusive de la commune.*

*Puis il ajoute qu'il serait à son avis souhaitable d'attendre l'adoption du SCOT afin de se prononcer sur ce dossier.*

*Le Président lui répond que certes, le Conseil général en application de son règlement départemental de voirie et la communauté, en application de l'annexe 1 voirie de ses statuts, participent en partenariat, le premier à hauteur de 50% du montant de la dépense totale et la seconde à hauteur des 2/3 de la dépense restante au financement de giratoires, de tourne-à-gauche et de bien d'autres aménagements routiers sur le territoire des communes membres mais qu'en ce qui concerne la réalisation de voies nouvelles de contournement d'agglomération prévues au SCOT de MACS, ce partenariat n'existe pas, que la dépense incombe en totalité aux communes et que la proposition qui leur est faite de bénéficier d'un financement assuré représentant 66% du montant de l'opération constitue pour elles une avancée énorme.*

Le Président, après ces interventions, invite l'assemblée à se prononcer sur le principe d'une convention reprenant les clauses administratives et financières exposées en préambule, à intervenir entre le Conseil général, MACS et les communes, pour la réalisation des contournements d'agglomération prévus au SCOT de MACS, ce qu'elle fait par 46 voix pour et 2 abstentions de Monsieur Jean-François Dussin et de Mme Marie-Christine Maisonnave.

## **17 - INFORMATIONS DIVERSES**

### ***A – SCOT***

***Rapporteur : Monsieur le Président***

Les cabinets CREHAM et BKM ont remis à la communauté leur rapport de présentation mais il apparaît que certaines communes doivent valider au préalable les précisions et ajustements les concernant avant la présentation à l'assemblée du « projet SCOT arrêté » ce qu'il n'a pas été possible de faire avant la tenue de la présente séance. Ce sera donc à la prochaine assemblée de se prononcer sur le « projet de SCOT arrêté ».

### ***B - MARCHES PUBLICS***

***Rapporteur : Monsieur le Président***

Le Président rappelle que l'assemblée lui a donné délégation pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en la forme adaptée et par voie d'appel d'offres ainsi que leurs avenants lorsque les crédits sont prévus au budget ».

Le Président fait ensuite part à l'assemblée des informations concernant les MAPA suivants :

***Objet : Acquisition de matériel informatique pour les services de MACS***

Titulaire : I Project à Paris

Montant : 24 427,88 € HT

Signature : 04/02/08

***Objet : Impression de papier à lettre et d'enveloppes à entête MACS***

Consultation en cours

**Objet : Impression de guides, cartes touristiques et chemises à rabats**  
Consultation en cours

**C - REAMENAGEMENT DE L'EMPRUNT VOIRIE 2006 AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE**  
**Rapporteur : Monsieur le Président**

Le Président informe l'assemblée qu'il a accepté la proposition de la Caisse d'Epargne de refinancer le capital restant dû de ce prêt basé sur l'Euribor en prenant désormais pour indice le Libor dollar.

**D - IGECOM / Vectorisation de la couche Voirie de MACS**  
**Rapporteur : Monsieur le Président**

Le Président expose que la mise en ligne par le Service SIG de l'ADACL des couches voirie des communes test s'étant avérée concluante, le procédé sera étendu aux autres collectivités et propose donc de demander sans tarder la vectorisation de la couche voirie de MACS à IGECOM.

**E – PERSONNEL COMMUNAUTAIRE**  
**Rapporteur : Monsieur le Président**

Le Président expose qu'il a reconduit pour une année les contrats :

- de la Médiatrice Culturelle Fabienne Cambayou : rédacteur territorial à compter du 05/04/08
- du Régisseur / Gestionnaire des Gens du Voyage, Arnaud Deschamps : Adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 01/05/08

**F – CONVENTION MACS / EIL**  
**Rapporteur : Monsieur Eric KERROUCHE**

Sur proposition du rapporteur, l'assemblée communautaire approuve la convention à intervenir entre MACS et l'Ensemble Instrumental des Landes (EIL) ayant pour objet l'organisation des concerts suivants :

- dimanche 23 mars, Centre de Séminaires à Moliets : « Portraits de femmes » - Concert Mozart
- dimanche 30 mars, salle des fêtes de Saubion : « Une rencontre » - Récital Chopin
- dimanche 6 avril, salle Roger Hanin à Soustons : « Clara, la femme idéale » - Concert Schumann

La participation de MACS est fixée à 1 875 €.

L'assemblée adopte cette proposition à l'unanimité et charge le Président de signer la convention s'y rapportant.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.**

**La secrétaire**

**Le Président**

**Michèle LABEYRIE**

**Michel CASTETS**